

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 33 (1987)

Heft: 9

Rubrik: En bref...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN BREF ...

par Pierre Jonneret

Bicentenaire du Général Dufour

Nous avons souvent utilisé dans ces lignes les mots de civisme, de participation et de solidarité. Pour démodés que puissent paraître les clichés qu'ils évoquent aux yeux de certains, il n'en est pas moins vrai qu'au tournant d'une époque ils restent l'élément essentiel de la pérennité d'une nation et d'un certain patrimoine collectif et social sans lequel l'individu n'est qu'un jouet.

Genève et la Suisse célèbrent actuellement le bicentenaire du Général Dufour, l'homme qui sut restituer à notre pays son unité et sa cohésion dans le cadre de la démocratie consensuelle, celle qui ne vit que par le respect du prochain et l'accueil de ses idées.

Homme universel, Dufour était assez à l'image de la Suisse, alliant humanisme et sens des réalités. Il fut ingénieur, urbaniste, géographe, homme de communication et sa carrière s'illustre des guerres napoléoniennes à la co-fondation de la Croix-Rouge.

Professeur, à l'Ecole de Thoune, du jeune Louis-Napoléon Bonaparte, lequel devint plus tard capitaine au Régiment d'Artillerie du Canton de Berne, Dufour échangea avec Napoléon III plus d'une centaine de lettres, jusqu'au décès de l'Empereur en 1872.

Ce bicentenaire de Guillaume-Henri Dufour permettra peut-être de rappeler que Louis-Napoléon mourut suisse, puisqu'on ne retrouva dans ses papiers que son passeport thurgovien. D'où la précaution prise par le législateur de la III^e République disant que toute personne ayant été placée en France à la tête de l'Etat serait réputée de nationalité française.

Le « *Journal de Genève* » a consacré un supplément spécial au Général Dufour et réédite un ouvrage d'Olivier Reverdin (v.p. 27), qui illustre parfaitement l'universalisme du personnage. Tout aussi universel était son impérial

élève qui perçut si parfaitement les bouleversements sociaux de l'époque industrielle et en posa les premières solutions. Peut-être cette vision des choses lui venait-elle de son éducation helvétique. Mais l'histoire a voulu qu'on ne parlât jamais des côtés souvent fascinants du vaincu de Sedan.

Peut-être quelques Suisses de l'étranger y auront-t-ils songé, lors de leur dernier Congrès, en passant devant l'assez modeste demeure d'Arenenberg.

L'on ne peut comprendre la carrière aventureuse de Napoléon III si l'on ne se réfère à l'incertitude de sa jeunesse d'enfant proscrit. Des remparts de Corfou aux multiples et si divers projets qu'il mena à chef, celle de Dufour, polytechnicien de Paris, est tout aussi romantique. Un romantisme sage, cette fois.

Congrès de Weinfelden

Les Suisses établis hors du pays ont tenu leurs 65^e assises à Weinfelden, Thurgovie, du 21 au 23 août dernier. Ils étaient 400 pour parler au nom d'une émigration de plus de 400 000 personnes. C'est sans doute peu, mais honorable par rapport aux chiffres que suscitent généralement ce genre de déplacements. Tout laisse à penser que ces Congrès connaîtront une participation grandissante dans la mesure où, tant par leurs thèmes que par les procédures employées, ils tendent à se dissocier de plus en plus d'un amical rassemblement d'été pour devenir de véritables sessions de travail et d'échange d'informations et d'opinions. On trouvera en pp. 5 à 12 les impressions personnelles et le rapport d'un congressiste actif et éloquent entre tous, M. Jean Jacot, ancien président de l'Union des Suisses de France et membre de la Commission des Suisses de l'Etranger.

Le thème de Weinfelden était, pour toute la communauté des Suisses de l'étranger, d'une importance primordiale quant à la sécurité matérielle et à l'avenir social de chacun : il s'agissait en fait d'examiner le système des assurances maladie en Suisse au regard de la position des compatriotes résidant à l'extérieur. Pour la première fois,

les revendications des Suisses de l'étranger ont été exprimées en une résolution par laquelle ils requièrent des autorités compétentes l'adoption de différentes mesures. Texte précis, circonstancié, qu'on ne pourra négliger dès l'instant que par le ton qu'il emploie il s'écarte délibérément des vœux pieux d'autrefois.

D'autres revendications ont été exprimées au Congrès, notamment en ce qui concerne la possibilité d'obtenir le droit de vote par correspondance au plan fédéral ainsi que sur la transmission de la nationalité au conjoint étranger par le mariage, questions pour lesquelles, tout comme en matière de droit privé, le citoyen expatrié estime faire l'objet d'une discrimination non justifiée par rapport au citoyen de l'intérieur. Un groupe de travail de la Commission des Suisses de l'Etranger est chargé de poursuivre l'étude et l'action en ce domaine. Il se félicite, en particulier, qu'une intervention parlementaire soit en cours au sujet des droits civiques des nationaux ne résidant pas en Suisse. Un autre groupe de travail s'efforcera de mettre en avant des propositions pour une restructuration de nos Congrès dont les circonstances du monde présent démontrent chaque jour davantage l'urgente nécessité.

Nous l'avions dit ici, l'Organisation des Suisses de l'Etranger connaît un nouveau souffle. Mais le « menu » est vaste et le temps toujours plus court.

Le nouveau mécénat

C'est, bien sûr, un truisme que d'écrire que les grandes entreprises ont pris le relai des grandes fortunes en matière de mécénat privé. Elles l'ont si bien pris d'ailleurs qu'elles font souvent assaut d'initiative et d'originalité en la matière. Beaucoup y trouvent leur part et nous ne pouvons que nous en féliciter, d'autant que l'exemple fait boule de neige...

Ainsi Rolex SA pour son Prix à l'Esprit d'Entreprise vise-t-elle à couronner ceux qui, seuls et par leurs propres moyens, ont mis en œuvre et effectivement réalisé un projet quelconque leur tenant à cœur, unique en son essence et

propre à enrichir voire à faire progresser le capital humain. Le Prix Rolex est plus une distinction qu'un apport de fonds à une initiative digne d'intérêt - puisque l'entreprise a déjà abouti - encore que les 50 000 Fs que reçoivent chacun des cinq lauréats annuels (en plus d'un chronomètre en or gravé spécialement à leur intention, donc une pièce unique d'un modèle prestigieux) ont pour objet de permettre à ces aventuriers des temps modernes de poursuivre plus avant leur démarche.

Créé en 1978 pour commémorer alors le cinquantenaire de la montre Rolex Oyster, le Prix Rolex est devenu un classique de la réflexion et de l'action. Des milliers de candidats le tentent annuellement. Deux Français ont été distingués cette année. L'objet de leur efforts se passe de commentaires et dit tout. Jacques-Luc Autran est un marin. Il a acheté de ses deniers, adapté et remis en état un bateau de pêche. Avec son équipe il établira une liaison entre des îlots totalement isolés des Maldives pour apporter aux quelques habitants de ces points perdus du monde, au moins une ou deux fois par an, une assistance médicale qui, jusqu'alors leur faisait totalement défaut.

Pierre Morvan est un chauffeur de taxi parisien. Seul, il est devenu un expert mondial d'une espèce particulière de coléoptères. Il a pu démontrer que leur isolement dans certaines vallées du Népal avait conduit à la formation de sous-espèces inconnues.

Rolex ne se borne pas à sélectionner cinq prix tout aussi originaux. Vingt à trente mentions d'honneur attirent chaque année l'attention sur des projets dont l'intelligence et les qualités d'innovation paraissent évidentes au Jury. Les lauréats des mentions ont ainsi l'assurance que leur initiative sera portée à la connaissance d'un vaste public et ne sera pas rejetée dans l'ombre des énergies perdues.

Différente est l'attitude adoptée par le Crédit Suisse qui a choisi l'option du soutien ponctuel à des

manifestations données. L'originalité et le caractère pour ainsi dire personnel des prestations de cette grande banque tient en ce que ses agences ont liberté de soutenir les activités locales qui leur paraissent dignes d'intérêt. C'est ainsi que Paris a récemment bénéficié de l'apport du Crédit Suisse à une importante manifestation culturelle. Il s'agit de la présentation, en liaison avec l'Office National Suisse du Tourisme, de deux cents objets artisanaux provenant de toutes les régions de Suisse (voir notre couverture). Outre l'artisanat traditionnel on y découvre l'influence de ce dernier sur les métiers d'art modernes. Ce rapprochement est, à lui seul, un élément particulièrement intéressant de cette exposition (ONST, 11 bis, rue Scribe, Paris IX^e).

Les apports culturels du Crédit Suisse ne se limitent pas à ces opérations de caractère local et particulier. Rappelons donc les événements de caractère plus général qui bénéficient de l'apport du CS : le Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse, tremplin vers la vie professionnelle pour jeunes musiciens amateurs ; les Prix Juniors du CS destinés à distinguer de jeunes sportifs méritants et à soutenir des talents naissants, individuels ou d'équipe ; le Swiss Jazz Open du CS ou le patronage CS à des manifestations musicales prestigieuses comme le Festival Menuhin à Gstaad-Saanen.

Il y a incontestablement émulation dans le domaine du mécénat. Ainsi la Société de Banque Suisse a-t-elle, la première, pris l'initiative d'épauler les artistes suisses de Paris en subventionnant quatre de leurs expositions, en les aidant à en publier le catalogue et en organisant les cocktails de vernissage. Lorsque l'on sait ce que représente pour un peintre, un sculpteur ou un graveur le fait de pouvoir être présenté au public, on mesure toute la valeur d'un tel soutien. Une carrière en dépend parfois.

P. J.

Conseils

en partages d'héritages
en Suisse:

Bilan, plan financier,
droit des successions, impôts,
droit des sociétés



Treuhand Sven Müller
Birkenrain 4
CH-8634 Hombrechtikon-Zürich
Tel. 055/42 21 21. Tlx 87 50 89 svn ch

Restaurant Suisse "La Charbonnade"

Spécialités :

Papet vaudois, Tommes poêlées
Fondue Vacherin, moitié - moitié
Perchettes, Omble Chevalier
3 desserts chocolat suisse

8, rue du Père Guérin
(anc. rue Gérard) 75013 Paris
12 h - 13 h 30 — 19 h - 22 h 30
Réservation : 45.88.78.90

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE

FRANCIS MONA

44, avenue de Seine
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 47.76.13.37

2 bis, rue de l'Oasis
92800 Puteaux
Tél. : 47.76.13.37

Etudes en Suisse

Etudes en Suisse à Genève ou Lausanne

- **Baccalauréat français,**
séries A, B, C, D
 - Maturité suisse
 - Informatique ● Traitement de texte
 - Diplômes commerce, secrétaire,
secrétaire de direction
 - Cours d'anglais, tous niveaux
 - Cours de français pour étrangers
 - **Cours de vacances** fin juin-sept.
● Aussi en internat
- Renseignements:
Ecole Lémania
3, ch. de Prévillle
CH-1001 Lausanne
Tél. 021/201501
Télex 450 600

Ecole
Lémania
Lausanne Genève

EN BREF ...

par Jean Jacot

Il bénéficie d'une climatisation et d'un service de « traduction simultanée » lequel a été très apprécié le samedi 22 août par tous les participants qui ont pu ainsi suivre les travaux de notre congrès avec profit.

— Dans toute la mesure du possible il conviendra de maintenir malgré son coût, ladite « traduction simultanée » à l'avenir.
— Weinfelden comme toute région suisse alémanique d'ailleurs se lève et travaille beaucoup plus tôt qu'en Suisse romande, en France et principalement à Paris ! A 6 heures le matin une circulation se dessine déjà dans les rues voisines de l'hôtel, à 7 heures tout le monde à de rares exceptions, est déjà au travail !

— C'est aussi la cité des horloges non pas parlantes mais combien présentes ! Des clochers de l'hôtel de ville, de l'Eglise catholique et du Temple protestant « tombent » littéralement de jour et de nuit les quarts, demi, trois quarts et heure. Pas de répétitions des heures mais comme les horloges ne sont pas strictement à la même heure, le décalage prolongent les annonces ;

Heureux sont ceux qui ont le sommeil lourd, et n'ont pas été réveillés à un moment ou un autre dans la nuit.

En fait l'oreille s'habitude au bout de quelques jours !!

— Sur un autre plan, les trois groupes de travail créés à Berne en mars dernier, se mettent en place, les intéressés s'étant réunis à cet effet.

Le groupe de travail « Droits de cité/Droits civiques » est celui dont la tâche semble la plus « urgente ». En effet le message du Conseil fédéral sur l'acquisition facilitée du droit de cité suisse par les conjoints étrangers de Suisses ou de Suissesses doit être déposé incessamment et la phase « parlementaire » risque ainsi d'intervenir rapidement. Le groupe de travail « Congrès des Suisses à l'étranger » devait se réunir également assez vite, à seule fin d'établir ses propositions à soumettre à notre prochaine réunion de la Commission à Berne le **5 mars 1988**.

— Weinfelden nous a réservé un accueil très chaleureux. La cérémonie d'ouverture le vendredi soir, simple et sympathique s'est déroulée sur la place historique de l'Hôtel de Ville ; elle fut suivie d'un vin d'Honneur très varié et copieux.

Au restaurant où nous dinions ce même soir, nous avons eu le plaisir d'une visite « impromptue et combien amicale » d'un Männerchor de quelque 20 participants, pour nous interpréter quelques chants de leur répertoire et ce dans nos 4 langues nationales. Nous en étions tout émus. Merci à nos amis de Weinfelden.

— Le Conseiller fédéral Léon Schlumpf - trop peu connu en Suisse romande - a prononcé une allocution chaleureuse, très humaine n'esquivant aucun des problèmes qui nous préoccupent, avec un morceau de bravoure « réduit au minimum ». Un vrai discours d'homme d'état qui sait rester proche des citoyens.

Il a été justement très longuement applaudi par toute l'Assemblée.

Quelques dates à retenir :

Elections fédérales : 18 oct 1987

Prochaines votations fédérales :

6 décembre 1987 - 6 mars 1988 - 12 juin 1988 - 25 septembre 1988 - 6 décembre 1988.

Commission des Suisses à l'étranger à Berne : samedi 5 mars 1988

Congrès des Suisses de l'étranger 1988 - du 1^{er} au 4 septembre 1988 à Naefels (Glaris).

65^e Congrès des Suisses à l'étranger Weinfelden - 21 au 24 Août 1987

Le 21 Août, le congrès a débuté comme de coutume par la réunion de la Commission des Suisses à l'étranger, composée de Suisses de l'intérieur et de délégués des Suisses résidant dans le monde entier.

La France qui bénéficie d'une délégation de 14 membres, était représentée à Weinfelden par 8 membres, les 6 autres membres s'étant excusés dont les délégués de Paris et de Marseille. Après le préambule habituel, le Président Hofer a présenté un rapport détaillé sur l'activité du bureau et du secrétariat.

Il a notamment évoqué longuement le problème - très important pour les Suisses résidant à l'étranger - de « l'acquisition facilitée » du droit de cité suisse, par les conjoints étrangers de Suisses ou de Suissesses ; il semble bien qu'une « nouvelle discrimination », non acceptable pour nous, soit envisagée entre les couples « suisses, conjoints étran-

gers », vivant en Suisse et ceux résidant à l'étranger, l'écart se situant entre 3 et 12 années !!

Le bureau de notre Organisation avait déjà - après le congrès de Morges en 1986 - élevé une protestation vigoureuse. Des pétitions nombreuses ont également été expédiées par les Suisses résidant dans les pays scandinaves et la RFA. Un article d'opposition très documenté avait été publié par le journal des Suisses en Italie. Quant aux Suisses en France, ils ont eux aussi clamé leur opposition lors du Congrès de Dijon.

Mais il semble bien que toutes ces oppositions n'aient pas fait changer fondamentalement les auteurs du projet de Loi.

Aussi, sauf si une surprise agréable ressortait du message du Conseil fédéral, il nous restera à intervenir lors de la phase « parlementaire » avec la même conviction qui fut la nôtre, au moment de la

discussion, devant la commission du Conseil national, de la ratification de l'avenant à la Convention sur la double imposition Franco-Suisse en 1983.

Le groupe de travail Droits de cité/Droits civiques se dispose ainsi à intervenir, en liaison étroite avec le Président Hofer et le Directeur Wyder. Le Président Hofer a traité ensuite des droits de vote des Suisses à l'étranger, par correspondance, au sujet duquel une réponse négative avait été apportée par le Conseil fédéral.

Nous avons actuellement un allié de choix en la personne du Conseiller national et Conseiller d'Etat zougais Georg Stueki. En effet celui-ci, a déposé en oct. 1986 une motion invitant le Conseil fédéral à revoir la Loi sur les droits politiques des Suisses à l'étranger, dans le sens souhaité par nous.

L'affaire suit son « petit bonhomme » de chemin et il appartiendra au groupe

de travail Droits de cité/Droits civiques de maintenir l'intérêt et la pression nécessaires.

Nous avons été ensuite tenus au courant par le Président du Fonds de solidarité, le Dr. Halbeer, de l'heureuse signature du contrat collectif Fonds de Solidarité/Caisse de Maladie Grütl permettant ainsi à l'avenir à nos compatriotes à l'étranger, adhérents du Fonds de Solidarité, de bénéficier d'une couverture Frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation, facile, complète et moins onéreuse, en cas de retour en Suisse.

Le contrat prendra effet le 1^{er} janvier 1988. Il fera l'objet d'un article important dans le numéro de décembre du Messager.

Le problème des Assurances sociales et maladie a ensuite été largement évoqué ; il constitue d'ailleurs le thème du Congrès lui-même.

A cet effet, la Commission a arrêté le texte d'une résolution qui sera présentée audit Congrès.

Sur la proposition des délégués des Suisses en France un alinéa a été ajouté, demandant la reprise de discussions bilatérales, lorsque les points de vue suisses et français ne semblent pas conformes à l'esprit de la Convention elle-même.

D'accord avec le Président Dreier, nous pensons que ce problème délicat des relations avec la Sécurité sociale française, au regard de la convention franco-suisse, devrait faire l'objet d'un examen particulier au Congrès des Suisses de France 1988 à Paris.

Il semble d'ailleurs que les Suisses résidant en Espagne et en Italie éprouvent eux aussi quelques difficultés d'interprétation des Conventions !!

Le projet de la place des Suisses résidant à l'étranger à Brunnen n'est pas abandonné malgré le rejet par les citoyens des cantons de la Suisse centrale ; c'est « l'ampleur » des manifestations envisagées qui a été rejeté.

Au contraire la « voie de la Suisse » entourant le petit lac d'Uri doit être maintenue, la décision appartenant à tous les cantons suisses.

Le groupe de travail « ad hoc » suit le problème avec attention.

Le principe de la création d'une carte de rabais, réservée aux membres des sociétés suisses, a été en Suisse défendu avec fougue par M. Heini, Président de la Fédération des Sociétés suisses en RFA. Cette proposition a retenu l'attention ; il faut avant d'aller plus avant, déterminer ceux qui seraient prêts en Suisse, à accorder ces rabais (Swissair est déjà d'accord, les C.F.F. et les P.T.T. beaucoup plus réservés) et fixer les modalités d'attribution de ces cartes par les sociétés elles-mêmes. A suivre.

Démission de Marcel Gehrig, ancien membre du Bureau

Le Président Hofer nous a confirmé officiellement avec regret la démission de notre ami et Président d'Honneur de l'Union des Suisses de France, Marcel Gehrig, pour le 31 décembre 1987.

Membre dudit bureau depuis 17 ans, il estime judicieux de se retirer à 70 ans, pour laisser la place à un « plus jeune ». Notre ami Marcel, malheureusement retenu à Marseille, a été très chaleureusement remercié par le Président Hofer, chacun, acceptant sa décision avec regret, s'associant aux éloges du Président en applaudissant longuement.

Les oreilles de notre ami Gehrig, qui heureusement reste délégué à la Commission, ont dû lui tinter à Marseille !! Pour remplacer Marcel Gehrig et selon sa proposition ; le bureau a présenté la candidature de notre Président Jacques Dreier, qui a été ainsi élu par acclamations.

Enfin, le Congrès des Suisses à l'étranger de 1988 aura lieu à Naefels (Glaris) du 1^{er} au 4 septembre, et ce à la suite d'une sollicitation de Naefels elle-même et ce à l'occasion de la commémoration du 600^e anniversaire de la bataille du même nom.

A midi, notre réunion terminée nous nous sommes rendus en car au Wolfsberg près d'Ermatingen, au bord du lac de Constance, où nous étions les hôtes de l'Union de Banques Suisses, en son centre de formations.

Ceux qui ont visité le centre en ont retiré deux constatations.

— l'une admirative, tout est magnifique, l'ensemble immobilier, le site, les conditions de stage etc etc..

A noter que certains de ces stages se prolongent sur 30 mois !

— l'autre de regret, car comme en France, les écoles, collèges, universités etc. ne semblent pas à même de former des éléments immédiatement opérationnels !!

Le Congrès lui-même, le samedi 22 Août

Assistance nombreuse, malgré un certain éloignement tout relatif d'ailleurs de Weinfelden au Nord-Est de la Suisse. Salle très bien agencée, avec traduction simultanée très simple et de bonne qualité.

Les discours en prélude ayant été supprimés, (prononcés la veille au soir sur la place historique de l'hôtel de ville) nous avons bénéficié de 3 heures plus 30 minutes de pause avant le discours du Conseiller fédéral Léon Schlumpf, venu en voisin des Grisons ; le programme du Congrès comportait 3 parties

— 3 exposés généraux sur l'A.V.S., l'assurance chômage et la maladie.

— 3 interventions courtes sur le contrat collectif Fonds de Solidarité/Caisse maladie, le Grütl, avec la signature

solennelle de ce contrat !

— Une table ronde sur les problèmes précédemment soulevés, enfin,

— le discours du Conseiller fédéral Léon Schlumpf

Les exposés généraux étaient très bien charpentés, bien documentés, un peu longs toutefois, ce qui a nui au suivi de la réunion.

— les 3 interventions relatives au Contrat collectif F. de Solidarité Grütl ont dû être écourtées de même que la pause réduite à 20 minutes !

— la table ronde, a été réduite à sa plus simple expression faute de temps ; quant aux questions des participants eux-mêmes mieux vaut ne pas trop en parler !

Deux observations sur ce congrès en sachant que le groupe de travail « Congrès des Suisses à l'étranger » doit examiner l'ensemble du problème :

— la durée du Congrès, avec même la suppression des discours d'ouverture, est trop courte : il faudrait à notre avis revenir à la formule qui avait fait ses preuves dans le passé à savoir :

Heure des questions - souvent techniques et personnelles le vendredi après-midi

Congrès : samedi matin - pour les discussions relatives au thème du congrès avec une véritable table ronde et possibilité donnée aux participants d'intervenir sur le thème du Congrès.

Dépot de questions d'ordre général et parfois à caractère politique, **par écrit** avant l'arrêt de midi

L'après-midi (si possible en présence du représentant du Conseil fédéral) ; les questions posées par écrit sont développées oralement devant l'assemblée, et une réponse fournie immédiatement.

Le Conseiller fédéral prendrait ainsi la parole à 16 - 16 h 30 et la conférence de presse se tiendrait à 17 heures au lieu de 15 heures.

Les exposés feront sans doute l'objet d'un fascicule comme de coutume.

Quant à la table ronde à laquelle participaient un délégué des Suisses d'Allemagne (professeur Werner), un délégué des Suisses d'Espagne (M. Van Escher) ainsi que le Président des Suisses résidant en Italie (M. Guidi), elle ne comprenait aucun Suisse résidant en France (peut-être n'avons-nous pas de problème en France)!! ; elle ne nous a pas appris grand chose sauf une déclaration importante de M. Claude Crevoisier, Directeur de l'Office Fédéral des Assurances sociales à propos du déficit important de l'A.V.S. facultative, que l'on nous jette à la figure en toutes circonstances : il faut être prudent lorsqu'on parle de ce déficit et éviter toutes déclarations de caractère démagogique.

En effet nous ne connaissons pas exactement l'importance des rentes versées à l'étranger, à des bénéficiaires ayant versé préalablement des cotisations en Suisse, en régime obligatoire ; retraités suisses ayant émigré en Espagne ou ailleurs au moment de la retraite, travailleurs étrangers ayant participé au régime obligatoire pendant leurs années de travail en Suisse etc.

L'heure des questions, le **samedi après-midi** a été consacrée principalement à des problèmes particuliers ; les réponses ont été fournies principalement par les fonctionnaires responsables.